

CENTRE de GEST

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

d'EURE-ET-LOIR

Séance du 29 novembre 2024

Nombre de membres

27

Nombre de présents

11

Pouvoirs :

7

Nombre d'absents

16

Nombre de votants

18

Quorum

14

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 novembre 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 21 novembre 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTHOU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Francis PECQUENARD, Conseiller Départemental d'Eure-et-Loir et suppléant de Evelyne LEFEBVRE,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEUCE,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Max VAN DER STICHELE,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE, a donné pouvoir à Hélène DENIEAULT,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES, a donné pouvoir à Michel CONTREPOIS,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,

Absents excusés :

- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAI, S,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,

- Laurent ARCHENAU, *Payeur départemental*

Secrétaire de séance :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,

Délibération n° 2024 – D – 47**Conseil d'adm****Séance du 29 novembre 2024****Objet : Tarification des locations de salles pour l'année 2025 et nouveau règlement de locations de salles**

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière,

Depuis de nombreuses années, le centre de gestion met à disposition des salles à des tiers pour la tenue de réunion, de conférence, exposition, salon, formation professionnelle ou autre sous la forme de location.

Par délibération n°2014-41 du 8 décembre 2014, le conseil d'administration avait fixé les tarifs applicables et le règlement de location des salles.

Aussi, il est à noter que des dispositions spécifiques existent au profit des organisations syndicales représentatives (protocole syndical approuvé par délibération n°2023-D-52 du 24 novembre 2023), des médecins agréés (délibération n°2019-D-33 du 28 juin 2019) et des collectivités affiliées ou non organisant un conseil de discipline au siège du centre de gestion tel que prévu par la réglementation (délibération n°2002-47 du 25 septembre 2002).

A la suite de la réorganisation des locaux du centre de gestion et à la réduction du nombre de salles disponibles, il y a lieu de délibérer pour fixer la nouvelle grille tarifaire applicable pour location des salles, en dehors des dispositions spécifiques existantes susvisées, et d'actualiser le règlement de location des salles.

Ainsi, le centre de gestion ne dispose désormais plus que de deux salles.

Les tarifs actuels sont les suivants :

	Location à la journée	Location à la demi-journée
Salle Hélène BOUCHER <i>Maximum de 67 participants</i>	300€	150€
Salle Madeleine CASTAING <i>Maximum de 18 participants</i>	200€	100€

Il est proposé au Conseil d'administration de revaloriser de 2.5% les tarifs de locations de salle à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

	Location à la journée	Location à la demi-journée
Salle Hélène BOUCHER <i>Maximum de 67 participants</i>	308€	154€
Salle Madeleine CASTAING <i>Maximum de 18 participants</i>	205€	103€

En outre, depuis de très nombreuses années, sur la base du règlement interne de règlement de location des salles, une gratuité est accordée à 2 associations :

- l'association des anciens maires - ADAMEL
- l'association de l'ordre du mérite : ANM ONM

Il est proposé au conseil d'administration de continuer à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025 la gratuité

- A ces deux associations ainsi qu'aux autres associations à but non lucratif en lien avec le monde territorial qui concourent à l'intérêt général, à raison de 6 réunions par an et sous réserve des disponibilités des salles,
- Ainsi qu'aux prestataires extérieurs qui interviendraient en qualité de partenaires du CDG et à sa demande dans l'une des salles du centre.

Ces évolutions conduisent à faire évoluer le règlement de location des salles tel que joint en annexe.

En conclusion, il est proposé au Conseil d'administration de revaloriser de 2.5% compter du 1^{er} janvier 2025, tels qu'ils sont rappelés ci-dessus, d'entériner les décisions d'approuver le nouveau règlement de location des salles tel qu'il est joint en annexe.

Il est rappelé que demeureront applicables les dispositions prévues par des conventions spécifiques approuvées par le conseil d'administration (protocole syndical notamment).

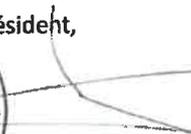
Les membres du Bureau réunis en date du 12 novembre 2024 ont émis un avis favorable

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de revaloriser de 2.5% les tarifs de locations de salle à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

	Location à la journée	Location à la demi-journée
Salle Hélène BOUCHER <i>Maximum de 67 participants</i>	308€	154€
Salle Madeleine CASTAING <i>Maximum de 18 participants</i>	205€	103€

- d'accorder la gratuité à deux associations (l'association des anciens maires - ADAMEL et l'association de l'ordre du mérite : ANM ONM) ainsi qu'aux autres associations à but non lucratif en lien avec le monde territorial qui concourent à l'intérêt général, à raison de 6 réunions par an et sous réserve des disponibilités des salles,
- d'accorder la gratuité aux prestataires extérieurs qui interviendraient en qualité de partenaires du CDG et à sa demande dans l'une des salles du centre.

Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en préfecture le : - 5 DEC. 2024

De la publication le :

Par délégation,
La Directrice Générale
Gabrielle BARRETT



REGLEMENT POUR LA LOCATION DES SALLES

Les salles de réunion du Centre de Gestion peuvent être louées à tout organisme public, ou privé (y compris en lien avec le monde territorial (y compris les locataires occupants des locaux du CDG) pour des réunions placées sous la pleine et entière responsabilité des utilisateurs, aux conditions et selon les procédures définies par le présent règlement.

ARTICLE 1 : Les salles de réunion ne seront pas louées aux particuliers. Les salles pourront être mise à disposition de tiers institutionnels publics ou privés pour organiser des réunions, conférence, exposition ou formation professionnelles.

Ne sont pas soumis à ce règlement et à une tarification, les partenaires du CDG intervenant à sa demande dans l'une des salles du centre, les associations à but non lucratif en lien avec le monde territorial qui concourent à l'intérêt général à raison de 6 réunions par an et sous réserve des disponibilités des salles, ainsi que les partenaires du CDG pour lesquels une convention spécifique ou des dispositions spécifiques ont été approuvées par le conseil d'administration.

ARTICLE 2 : Les tarifs de locations sont les suivants :

Dénomination	Surface	Capacité d'accueil	Locataires extérieurs	
			Journée	Demi-journée
Salle Hélène BOUCHER (rez-de-chaussée)	100m ²	67	308 €	154 €
Madeleine CASTAING (1 ^{er} étage)	28 m ²	18	205 €	103 €

Les locataires seront autorisés à utiliser les toilettes situées à l'entrée de la salle Hélène Boucher situées derrière l'accueil.

ARTICLE 3 : Il est interdit de fumer et/vapoter dans les salles de réunion mises à disposition, comme dans l'ensemble du bâtiment, ou d'y introduire un animal, à l'exception des chiens accompagnants une personne malvoyante. Dans ce cas, l'animal devra être tenu en laisse.

ARTICLE 4 : Une attestation d'assurance couvrant les dommages corporels, matériels, dégradations et tous dégâts envers le centre de gestion sera fournie annuellement ou à la location.

ARTICLE 5 : Les salles pourront être utilisées du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 18 heures 30 au maximum.

ARTICLE 6 : La réservation de la salle devra être établie 15 jours au moins avant la date de location, à partir d'un formulaire de demande de location à solliciter à l'accueil du CDG ou sur contact@cdg28.fr

ARTICLE 7 : Il est expressément convenu que la salle sera installée et remise en état par le locataire (configuration réunion) et devra être rendu propre, faute de quoi une facturation forfaitaire de 250 € sera effectuée.

ARTICLE 8 : Le paiement de la location se fera à partir d'un titre émis par le centre de gestion dès l'accord de location et au plus tard dans les deux mois qui suivent la date de location.

Fait à LUISANT, le 5 décembre 2024

Le Président,

Bertrand MASSOT